

AUTOMNE 2017

8^E MOIS DE CONFLIT À LA CEZINC

Adoptez un gréviste

Les 371 travailleurs de l'affinerie CEZinc à Salaberry-de-Valleyfield en sont à leur 8^e mois de grève. Une fenêtre de négociation s'est ouverte en septembre, pour être aussitôt fermée de façon méprisante par la compagnie, qui veut mettre à genoux les travailleurs.

Les Métallos ont donné le change en intensifiant la campagne mondiale, pour tisser des liens de solidarité avec des syndicats de travailleurs de Glencore à travers le monde. Rappelons que Glencore est le principal actionnaire du Fonds de revenu Noranda qui gère l'affinerie de Salaberry-de-Valleyfield.

En septembre, l'adjoint au directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, et un délégué de la section locale 6486, Vincent Mercille-Barrette, se sont rendus à Bogota en Colombie pour échanger avec une cinquantaine d'officiers syndicaux représentant l'ensemble des salariés de Glencore de par le monde, sous l'égide du syndicat mondial IndustriALL, qui représente

50 millions de travailleurs dans 140 pays.

« Les dirigeants de l'entreprise disent que le conflit va se régler au Québec. C'est vrai et c'est pourquoi nous

sommes toujours ouverts à négocier sérieusement quand la compagnie sera sérieuse dans sa volonté de trouver un règlement. D'ici là, nous savons aussi par expérience

que devant des multinationales qui tirent chaque jour profit de la mondialisation, les liens internationaux pèsent dans la balance », a expliqué Dominic Lemieux.

« Notre conflit est maintenant connu chez Glencore à travers le monde. Avec l'appui de nos confrères et consoeurs, nous tiendrons la fameuse journée de plus », a renchéri le militant de la SL 6486, Vincent Mercille-Barrette. De retour de Colombie, ce dernier parcourt le Québec et le Canada en ambassadeur des travailleurs de la CEZinc à la recherche d'appuis et d'aide de la part des différentes sections locales du Syndicat des Métallos.

L'appui de tous est souhaité pour soutenir les grévistes de Salaberry-de-Valleyfield. En participant à la campagne « Adoptez un gréviste », des syndicats s'engagent à fournir un don récurrent aux grévistes pour la durée du conflit. Les dons ponctuels contribuent aussi à soutenir les travailleurs.

Aidons-les dans leur lutte!



DOMINIC LEMIEUX

Le militant de la SL6486 chez CEZinc, Vincent Mercille-Barrette, explique son conflit à des confrères et consoeurs syndicalistes dans des installations de Glencore à travers le monde.

Pour faire parvenir vos dons

Les Métallurgistes Unis,
Fonds de grève SL 6486
C.P. 26
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec), J6S 4V5



Pour inviter un gréviste à parler de son conflit à une de vos instances, contacter le confrère Vincent Mercille-Barrette vmercillebarrette@hotmail.com ou au 450 807-1918

CALENDRIER

Activités de formation

Novembre

Réclamation à la CNESST
1^{er} au 3 à Brossard

Démarchage et recrutement syndical
2 et 3 à Mont-Tremblant

Introduction à la santé et la sécurité du travail
6 au 8 à Montréal

Dossier du grief
8 au 10 à Brossard

Déléguée syndicale et délégué syndical
15 au 17 à Brossard

Travail syndical en prévention
30 et 1^{er} décembre à Brossard

Décembre

Travail syndical en prévention
7 et 8 en Beauce

Dossier du grief
6 au 8 à Brossard

Contestation à la CNESST
11 au 13 à Ste-Thérèse

Négociation collective
18 au 20 à Brossard

Autres dates

Assemblée annuelle 2017
22 au 24 novembre
à Sherbrooke

Bienvenue aux nouveaux membres

- COH Projets et services inc./Boisbriand
- Station Innu enr.
- Canadian Royalties inc./Montréal
- Orica Canada inc./Brownsburg-Chatham

DÉCISIONS

Agence de placement : ancienneté reconnue

Un travailleur embauché dans un premier temps par une agence de placement a eu gain de cause pour faire reconnaître son ancienneté à sa première date d'embauche. L'arbitre a reconnu que le travail effectué par l'intermédiaire d'une agence était bel et bien du travail au sein de l'entreprise. Il a donc exigé que l'employeur corrige la date d'embauche du travailleur. Le grief a été déposé seulement des années après l'embauche permanente du travailleur, ce dernier

n'étant pas au courant de l'erreur sur le calcul de l'ancienneté. L'arbitre a rejeté les prétentions de l'employeur comme quoi il était hors délai.

Rotations de postes

La section locale 9414, représentant les travailleurs du fabricant de pièces automobiles Exo-S à Richmond, a gagné un grief syndical obligeant l'employeur à procéder à des rotations régulières de postes, tel que prévu dans la convention collective. L'arbitre a estimé que les rotations visaient à diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Fait à noter, le comité de santé et sécurité pourra recommander une rotation plus fréquente que le quart de travail pour les postes identifiés comme étant à risque.

Réintégré chez FAB3R

Un travailleur de chez FAB 3R (SL9356), a été réintégré au travail après que sa sanction de congédiement administratif ait été annulée par un arbitre de grief. Ce dernier a reproché à l'employeur de ne pas avoir donné la possibilité au travailleur de corriger les manquements qu'on lui reprochait.

EN BREF

Golfer pour une bonne cause

Plus de 160 golfeurs ont foulé le parcours du Club de golf de Verchères par un temps magnifique samedi le 9 septembre dernier. Le tournoi de golf Métallos, Omnium Guy Farrell, a été un franc succès. Tous les profits ont été versés à des organismes de charité : la Maison de soins palliatifs Source Bleue, les maisons d'hébergement pour jeunes en difficulté Les Auberges du cœur et Le Refuge. Notons également qu'un autre tournoi de golf des Métallos s'est tenu à Sept-Îles le 26 août dernier pour les métallos de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, accueillant 70 participants.



Soyons Karen !

La section locale 3953, chez Thomas & Betts (ABB) - Iberville a organisé cet été une collecte de dons pour appuyer le métallo Steve Savage, et sa conjointe Karen, qui devait recevoir une deuxième greffe de poumons. La campagne «Soyons Karen» visait à les aider à défrayer certains coûts qui ne sont pas couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) tels les frais de transport, de repas et une partie des coûts de séjour à la Maison des greffés. L'événement soulignait également l'importance du don d'organes. La somme de 1480\$ a été amassée afin d'aider Karen, pleine de joie de vivre, à traverser l'épreuve. Signez votre carte du don d'organes, dites-le à vos proches!



Meridian briques Canada ltée

La compagnie Meridian briques Canada ltée a procédé à la fermeture de son usine de La Prairie, sur la Rive-Sud de Montréal le 4 août dernier. Cette dernière a préféré transférer la production de briques en Ontario plutôt qu'ici au Québec. Triste nouvelle! Cette fermeture touche 29 membres de la section locale 215. Un comité de reclassement a été mis en place afin d'aider ces derniers à se remettre sur le marché du travail. Une poignée de travailleurs demeureront à l'emploi de la compagnie pour l'entreposage des briques, le démantèlement de certains équipements ainsi que la surveillance du site.

LES MINIÈRES DOIVENT SE METTRE EN MODE PRÉVENTION

Des gens meurent pendant que les minières boudent

Le carnage doit cesser dans les mines du Québec! Les minières doivent cesser leur boycott des comités de travail de la CNESST en cours depuis près d'un an et travailler sérieusement à améliorer la santé et la sécurité. La ministre du Travail doit aussi mettre son poids dans la balance pour qu'il y ait un vrai coup de barre en santé et sécurité dans les mines. C'est le cri du cœur lancé par les Métallos le 12 septembre dernier, au lendemain d'un week-end meurtrier dans les mines.

Depuis un an, les sous-comités de travail de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et la sécurité (CNESST) ne peuvent se réunir, faute de participation des représentants des minières,

vraisemblablement en raison d'un mot d'ordre de l'Association minière du Québec. Ce boycott coïncide avec une ordonnance de la CNESST de cesser le travail de soutirage minier (le fait de retirer du minerai), lorsque des charges explosives sont installées ou prêtes à être déclenchées.

«La CNESST est au courant, la ministre du Travail aussi, nous lui avons écrit en mai dernier. Maintenant, l'hécatombe se poursuit et nous sentons que les minières ne sont plus du tout en mode prévention. Elles rejettent le modèle des comités paritaires qui a pourtant permis de faire des avancées majeures depuis 30 ans dans le secteur minier», a fait valoir le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau.

La Westwood mise à l'amende

À la suite du rapport sur le décès de Pierre Audet à la mine Westwood survenu le 23 février dernier, la CNESST a mis la minière à l'amende. Pierre Audet, un mineur expérimenté, avait été retrouvé sans vie à proximité d'une chargeuse-navette. La CNESST, cite parmi les possibles causes de la mort: le déplacement intempestif du véhicule qui a coincé mortellement le travailleur contre la plateforme de sécurité, le frein de stationnement qui n'était pas actionné, le levier d'accélérateur de la télécommande en position de marche et le dispositif d'interverrouillage de la porte qui n'était pas fonctionnel. La CNESST a exigé de l'employeur qu'il remette en fonction les dispositifs d'interverrouillage des portes. Afin d'éviter qu'un tel accident se reproduise, la CNESST communiquera ses conclusions à l'Association minière du Québec et à l'Association des entrepreneurs miniers du Québec. Les conclusions du rapport d'enquête seront également diffusées dans les établissements de formation qui offrent un programme d'études en extraction de minerai.



CLAIRENDÉE CAUCHY

Alain Croteau devant les bureaux de l'Association minière du Québec.

Il était entouré de plusieurs représentants des syndicats de mineurs de la Côte-Nord et de l'Abitibi lors d'un point de presse à Québec devant les bureaux de l'Association minière du Québec (AMQ), «le lobby des minières et syndicat des boss». «Tout est paralysé en matière de prévention et d'élaboration de plans d'action en santé et sécurité du travail. En boycottant les comités de la CNESST, l'AMQ se livre à des avocasseries et des enfantillages alors que des vies de travailleurs sont en jeu. On sent un relâchement en matière de santé et de sécurité au cours des dernières années. Les mines ont déjà été beaucoup plus meurtrières, le bilan s'était amélioré dans les 40 dernières années grâce à la prévention qui se fait en partenariat entre les employeurs et les représentants des travailleurs. Il ne faut pas revenir en arrière. La situation doit être redressée rapidement», s'est exclamé Alain Croteau.

L'AMQ confirme qu'elle «manque de disponibilités» pour siéger aux comités sur la santé et la sécurité dans les mines en raison de sa contestation

juridique d'une ordonnance de la CNESST. «Le dossier compliqué [...] mobilise toutes nos ressources», a expliqué en entrevue au *Devoir* la p.-d.g. de l'organisme, Josée Méthot. Pourtant, l'AMQ écrivait dans un communiqué que «[la] santé et [la] sécurité [des travailleurs] passent avant tout».

L'attitude de l'AMQ a fait bondir le directeur des Métallos: «Si c'est une priorité, qu'ils s'organisent en conséquence. Avant d'être une affaire de gros sous pour des minières qui veulent réduire les primes d'assurance, limiter les accidents indemnisés, sortir le plus de minerai le plus rapidement possible, la santé et la sécurité sont des enjeux de vie ou de mort pour les travailleurs. Il ne faudrait pas le perdre de vue.»

Deux travailleurs sont décédés cette année dans des mines en Abitibi, soit Roméo Girard au début septembre à la mine Kiena et Pierre Audet en février à la mine Westwood. Trois autres travailleurs de la mine Westwood ont subi un accident grave au début septembre, dans une section de la mine qui a déjà subi plusieurs effondrements.



DANIEL MALLETTE

Bonne retraite Sylvio Paradis !

En juillet dernier, Sylvio Paradis, président de la section locale 6586-2 chez ArcelorMittal (Feruni) a pris sa retraite. Il a représenté ses membres pendant 33 ans. En 1984, il était déjà président syndical lorsque le groupe a quitté la CSN pour rejoindre les rangs des Métallos. Les batailles n'ont pas toujours été faciles, mais jamais il n'a baissé les bras, ni manqué d'arguments pour défendre son monde. Généreux de son temps, il a su assurer la relève de sa section locale et passer le flambeau aux suivants. Merci pour ton implication et pour ce bel héritage syndical.

Centraide: aider la communauté

L'action d'un syndicat, ça ne reste pas juste entre les quatre murs d'une usine ou dans son milieu de travail! C'est ce que démontre l'ampleur de la campagne Centraide organisée chaque automne depuis plus de 10 ans chez ArcelorMittal. Centraide vient en aide aux plus démunis et appuie des organismes dans les communautés. La campagne regroupe les sections locales 6586 (Contrecoeur Est), 6951 (Contrecoeur Ouest), 9399 (StPatrick), 8897 (Longueuil), 8060 (Bureau) et 6586-2 (Feruni), représentant un total d'environ 1300 travailleurs syndiqués. C'est l'une des plus grandes dans le District 5.

La campagne est déployée de diverses façons dans les différentes installations d'ArcelorMittal: certains organisent des activités comme des tirages, des conférences avec des représentants d'organismes soutenus par Centraide et des enveloppes sont distribuées à tous les

travailleurs pour faire leur contribution. Les contributions peuvent prendre la forme d'argent comptant ou d'une contribution hebdomadaire prélevée à même la paye selon le montant choisi par le travailleur. L'employeur contribue également à la campagne et facilite cette dernière dans les six sections locales qui y participent. Employeur et syndicat travaillent de concert dans ce mouvement d'entraide sociale.

Dans la plupart des , ce sont les présidents qui prennent en main la

campagne. Mais du côté de la SL6586, ce sont les délégués sociaux qui s'occupent, une implication toute naturelle lorsqu'on sait que le réseau des délégués sociaux FTQ de la Montérégie est financé par Centraide.

La campagne 2017 débutera en octobre. Grâce à un très bon taux de participation, celle de l'année dernière avait permis de remettre un don de 269 000\$ à Centraide. Chapeau à ces syndiqués qui ont à cœur le soutien à la communauté.



Bateau-dragon Centraide

Le 22 juillet dernier, plusieurs travailleuses et travailleurs de la manutention et du chemin de fer d'ArcelorMittal à Port-Cartier (SL 6869) regroupés sous l'équipe Les Mets-à-l'eau, ont participé à la 9e compétition amicale de bateaux-dragons au profit de la maison du Transit Sept-Îles et de Centraide Duplessis. Une somme de 20 000\$ a été recueillie et remise aux organismes communautaires.

15 QUESTIONS À 15\$

02 Le salaire minimum est insuffisant pour vivre décemment. En 2016, quel était le pourcentage des usagers et usagères des banques alimentaires qui occupaient un emploi?

- a) 7,4 %
- b) 10,8 %
- c) 54,5 %

FTQ

15 QUESTIONS À 15 \$

01 Alain Bouchard, PDG de Couche-Tard, gagne combien de fois le salaire moyen de ses employés et employées?

- a) 19 fois
- b) 90 fois
- c) 403 fois

FTQ

MINIMUM 15\$

RÉPONSES À LA PAGE 6

SANTÉ ET SÉCURITÉ

TENDINITE RECONNUE

Un préposé à l'agglomération de l'usine de bouletage d'ArcelorMittal à Port-Cartier (SL8664), ayant subi une tendinite au coude gauche lors de ses tâches habituelles au travail, s'est vu reconnaître par le TAT sa blessure comme étant un accident de travail. L'employeur avait contesté la décision rendue par la CNESST en prétextant que cette blessure était liée à une condition personnelle.

ENTORSE CERVICALE

Un métallo du chemin de fer d'ArcelorMittal à Port-Cartier (SL6869) a vu le TAT maintenir la décision de la CNESST concernant un accident de travail reconnu. En juin 2016, lors de travaux d'écaillage de parois rocheuses, le travailleur a subi une entorse cervicale. Dans sa contestation, l'employeur a allégué que la blessure n'avait aucun lien avec le travail et était liée à une condition personnelle. Le salarié, toujours en arrêt de travail, reçoit une indemnité de remplacement de revenu.

PARFUM NOCIF

Une technicienne de laboratoire chez Waterville TG incommodée par un diffuseur de parfum destiné à dissiper les odeurs de cigarette a obtenu gain de cause au TAT, alors que l'employeur contestait le fait que ses problèmes de santé constituaient une lésion professionnelle. Souffrant d'hypersensibilité aux odeurs, la technicienne a développé des symptômes comme des maux de tête et la perte de la voix, elle a demandé à son supérieur de faire retirer le diffuseur.

ALÉNA : des enjeux importants pour le Québec

Tout est sur la table. Est-ce que le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique continuera? Ou est-ce que les entreprises d'ici devront recommencer à payer une taxe lorsqu'elles exportent aux États-Unis? Est-ce que les travailleurs gagneront ou perdront au change? L'économie québécoise en profitera-t-elle ou en souffrira-t-elle?

À la demande du président américain Donald Trump, une nouvelle ronde de renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) s'est amorcée le 16 août dernier et devrait s'étendre au moins jusqu'au début 2018, et probablement au-delà.

«C'est inquiétant, l'économie québécoise est très intégrée avec celle des États-Unis. Si tout à coup on recommence à imposer des taxes douanières et que les marchandises cessent de traverser aussi facilement la frontière, c'est surtout du côté des travailleurs



CLAIRÉE CAUCHY

Une rencontre d'intervenants de la société civile se tenait le 22 septembre à Ottawa, en marge de la nouvelle ronde de négociations de l'ALÉNA. Les participants ont profité passé un message important aux négociateurs : les peuples et la planète doivent passer avant les profits. Le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, a introduit une table ronde de différents intervenants de la société civile provenant des trois pays.

québécois que ça va faire mal», explique le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau.

Par exemple, de l'acier ou de l'aluminium produit ici peut traverser les frontières des trois pays de l'ALÉNA

jusqu'à sept fois avant de se retrouver dans un produit fini comme une automobile ou un avion. «Si ce flux est arrêté ou même ralenti, beaucoup d'emplois seront à risque dans le secteur manufacturier au Québec», ajoute Alain Croteau.

Quelques enjeux de la renégociation de l'ALÉNA

- **Droits du travail et syndicaux.** Le Canada et les syndicats voudraient que les conventions de l'Organisation internationale du travail soient enchassées dans le document, que les dispositions entravant la syndicalisation au sud (contrats de protection syndicale au Mexique et États Right-to-Work aux États-Unis) soient interdites.
- **Dispositions sur les règles d'origine.** Le mouvement syndical aimerait qu'on augmente la proportion de contenu nord-américain exigée pour qu'une automobile puisse être exemptée de taxes aux frontières, les USA veulent introduire un quota strictement américain. Dans le même esprit, le Canada souhaite voir la fin des politiques de «Buy America» qui bloquent l'accès pour des compagnies canadiennes à certains contrats financés par des fonds publics américains.
- **Chapitre 11 qui permet à une entreprise privée de poursuivre un État.** Le mouvement syndical veut s'en débarrasser, les américains y tiennent. Le Canada est l'endroit où il y a eu le plus de poursuites.
- **Chapitre 19 permettant les arbitrages au sujet des droits compensatoires (ex: bois d'oeuvre).** Le Canada et les syndicats ici y tiennent, les USA veulent l'abolir.

Rio Tinto Fer et Titane s'approvisionnera à Havre-Saint-Pierre



Assemblée générale de la SL 4466

Il a été convenu que 90% du minerai utilisé à l'usine de Rio Tinto Fer et Titane à Sorel devra nécessairement provenir de la mine Tio à Havre Saint-Pierre. C'est ce qui ressort des négociations entre la SL4466 et Rio Tinto Fer et titane.

Les membres de la SL4466 ont approuvé en juillet à 84% la prolongation de leur contrat, avec des hausses salariales moyennes de 3% par année jusqu'en 2022 et l'intégration d'un boni de vie chère anticipé. La rente de base du régime PD est augmentée de 2\$ par mois par année de service. L'ensemble du régime d'assurance est aussi bonifié. Un nouvel horaire de travail de 12 heures sera mis en place à la mine.

Point majeur de l'entente: l'employeur s'engage à assurer la pérennité de la production

et l'exploitation de la mine d'ilménite Tio. «L'accord comprend l'engagement que Rio Tinto Fer et Titane s'approvisionnera davantage du minerai de la mine Tio pour alimenter son usine de Sorel-Tracy et que la mine sera en opération un minimum de 28 semaines par année», a mentionné le coordonnateur des Métallos sur la Côte-Nord, Nicolas Lapierre. L'employeur garantit dans l'entente que les fours de Sorel-Tracy dédiés au Havre-Saint-Pierre seront alimentés à 90% par le minerai de la mine plutôt que de l'étranger.

Avec ce contrat, il y a une forte possibilité que les 70 travailleurs sur la liste de rappel puissent être rappelés au travail. «Ça vient pérenniser les opérations du Havre-Saint-Pierre et la communauté, qui est très dépendante de l'opération de la minière», a déclaré Steeve Arsenault, président de la section locale 4466. Une fermeture de la mine aurait eu des conséquences terribles, non seulement pour les travailleurs de la mine, mais pour toute l'économie de la petite communauté de 3500 habitants.

CONTRATS DE TRAVAIL

Béton des Îles – Îles-de-la-Madeleine

Les métallos de Béton des Îles (SL 7065) ont accepté un nouveau contrat de 2 ans prévoyant une augmentation de salaire de 3,5% par année. En période de forte demande, jusqu'à 5 travailleurs préparent et livrent le béton pour la région.

Résidence des Bâisseurs – Sept-Îles

Les quelque 70 travailleuses et travailleurs de la Résidence des Bâisseurs (SL 7065) ont renouvelé leur convention collective pour 5 ans. Le contrat prévoit des hausses de 1,75% à 2% par année. Aidés par la

campagne FTQ sur le salaire minimum, les préposés aux bénéficiaires pourront atteindre le fameux 15\$ l'heure. Cette entente permettra une meilleure rétention du personnel. Le nombre d'heures nécessaires pour atteindre le maximum de l'échelle salariale a été abaissé.

de l'ancienneté. Un comité de santé et sécurité a été institué.

Société des traversiers – Isle-aux-Grues

Nouveau contrat de 5 ans pour les 15 travailleuses et travailleurs de la traverse de l'Isle-aux-Grues à Montmagny (SL 9599). Les salaires seront augmentés de 0,19\$/l'heure pour la première année (rétroactif à avril 2015) et de 1,5% et 2% par la suite, avec une clause remorque permettant d'avoir les mêmes augmentations que celles accordées pour le secteur public pour les années subséquentes. Les formateurs auront dorénavant une prime de 7%. Les syndiqués ont obtenu l'amélioration du nombre d'heures de maladie (passant de 16 heures à 57,6 heures) ainsi que l'augmentation du pourcentage de paie de vacances. Les coûts d'arbitrage seront répartis à 50% entre l'employeur et le syndicat. Il sera désormais possible de prendre un congé sans solde de 12 mois.

Signaleurs routiers (Garda World)

Les 600 membres de Garda qui œuvrent comme signaleurs, marcheurs et installateurs de chantiers routiers ainsi que chauffeurs de camion d'impact [Bumper Truck] de la SL 8922 ont ratifié une première convention collective de 3 ans. Celle-ci comprend une harmonisation des salaires pour que les travailleurs gagnent tous le salaire maximum. Le contrat prévoit en outre des augmentations totalisant 3,35\$. Ils obtiennent aussi des gains quant au respect

FTQ

(Source : La Presse, 16 mai 2014)

■ André et Paul Jr Desmarais, PDG de Power Corporation : 90 fois
 ■ Eric R. La Flèche, PDG de Metro (épiceries) : 154 fois
 ■ Larry Rossy, PDG de Dollarama : 249 fois

Gagnant 403 fois le salaire moyen de ses employés et employées, Alain Bouchard n'est pas seul au sommet de la pyramide des salaires :

RÉPONSE c) 403 fois

Plusieurs exemples démontrent que le salaire minimum actuel est insuffisant pour décemment. Un salaire minimum de cette valeur, c'est avoir plus de difficulté à s'alimenter sainement, vivre dans un logement inadéquat, devoir se priver de sorties avec les enfants, ne se permettre que les friperies pour se procurer des vêtements, pas être en mesure de se procurer l'entretien de la liste de fournitures scolaires pour la rentrée, ne pas pouvoir aller bien loin durant les vacances, voire ne pas avoir de vacances du tout, etc.

Dans ces conditions, s'impliquer dans des activités communautaires ou sociales relève de l'impossible. Il est donc difficile de vivre une citoyenneté à part entière avec un tel salaire.

(Source : Le Bien-être, 2016)

RÉPONSE b) 10,8 %

FTQ

(Source : La Presse, 16 mai 2014)

■ André et Paul Jr Desmarais, PDG de Power Corporation : 90 fois
 ■ Eric R. La Flèche, PDG de Metro (épiceries) : 154 fois
 ■ Larry Rossy, PDG de Dollarama : 249 fois

Gagnant 403 fois le salaire moyen de ses employés et employées, Alain Bouchard n'est pas seul au sommet de la pyramide des salaires :

RÉPONSE c) 403 fois



Bourses métallos

Félicitations à tous les boursiers et boursières métallos! Encore une belle gang d'enfants de métallos qui auront cette année droit à un coup de pouce au moment de poursuivre des études postsecondaires. Bravo à Alix Tremblay (dont le père est membre de la SL 7531 chez Soucy Techno à Sherbrooke), à Naomi Bilodeau, Maxime Fortin et Annabel Lance (dont les parents sont membres de la SL 9490 chez Rio Tinto Alcan à Alma – la photo) et à Audrey Bérubé (SL 6887, Affinerie Glencore à Montréal). Bonne rentrée à tous. Pour les parents d'enfants en secondaire V, commencez déjà à en parler à vos jeunes futurs finissants. On trouve les informations ici: <https://www.usw.ca/fr/membres/bourses-etudes>

Raglan : dure négociation, bon contrat

À la suite de négociations difficiles au cours desquelles un mandat de grève a été voté dans une proportion de 99,6%, les 575 syndiqués de la section locale 9449 chez Mine Raglan ont ratifié un contrat de travail de 5 ans. On y prévoit des hausses salariales de l'ordre de 13,5% sur cinq ans, une bonification du régime d'assurance collective, une hausse de la participation de l'employeur au régime de retraite. Un boni de signature de 5000\$ a été alloué à chaque travailleur. Le recours à la sous-traitance sera dorénavant limité à 20% et seulement lorsqu'il n'y aura plus de travailleurs sur la liste de rappel. Certains mineurs et travailleurs de métier pourront désormais être formés afin d'accéder à de meilleurs postes. Des pourparlers se poursuivront en compagnie d'un médiateur afin de rétablir les relations de travail saines.



Comité de négo SL 9449

CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 6

Océan Remorquage – Sorel

Nouveau contrat de 5 ans pour les 6 matelots syndiqués (SL 9599) d'Océan à Sorel. À la suite d'un gel de salaire en 2016, ils obtiennent des hausses de 3,5% pour chacune des trois premières années et 1,75% en 2020. Le Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB- REER collectif) passera de 5% à 5,5%. Une prime de disponibilité a été négociée ainsi que la possibilité de prendre un congé sans solde de 12 mois. Finalement, les libérations du comité de négociation ainsi que celles pour fin de formation seront payées par l'employeur.

Traverse Rivière-du-Loup-St-Siméon

Les 65 syndiqués de la SL 15399 ont ratifié un nouveau contrat de 5 ans. Les travailleurs ont obtenu des augmentations totalisant 9,25% sur 5 ans et les nouveaux travailleurs auront

plus rapidement accès au régime de retraite à cotisations déterminées.

Océan Remorquage – Trois-Rivières

Les 5 mécaniciens membres de la SL 9599 ont ratifié un nouveau contrat de 6 ans. Les travailleurs ont obtenu un horaire 7-7. Les postes de chefs d'équipe seront abolis. Les salaires seront augmentés annuellement pour un total de 12,5%.

Terminal & Cable TC – Carignan

Les membres du personnel administratif de Terminal & Cables TC (SL 9414) ont ratifié une nouvelle convention de 5 ans, qui prévoit des hausses de 2,5% en 2017 et en 2019 et des hausses équivalant à l'Indice des prix à la consommation plus 0,5% pour les années 2018, 2020 et 2021 (hausse minimale de 2% et maximale de 3%). Ces membres obtiennent un congé flottant additionnel après dix années de service. Les salariés possédant 20 ans

de service ont droit à 5 jours de maladie (ce qui était le cas après 25 ans auparavant). L'employeur assumera dorénavant 60% de la prime d'assurance collective plutôt que 55%. La part de l'employeur dans le régime de retraite passera de 0,45\$ à 0,60\$/l'heure.

Fonderie générale du Canada – Montréal

Les 29 membres de la Fonderie générale du Canada (SL 4614) à Lachine ont accepté les termes d'une nouvelle convention collective de 3 ans comportant des augmentations salariales annuelles moyennes de 2,5%. La rente de base du régime de retraite à prestations déterminées est bonifiée de 1\$ par année d'ancienneté, par mois. La rente temporaire, quant à elle, sera majorée de 1\$ à la deuxième année du contrat. Les montants de couverture du régime d'assurance collective ont été augmentés de 200\$ par mois pour l'assurance longue durée et de 75\$ par semaine

pour la courte durée. Les montants alloués pour les soins paramédicaux et dentaires ont aussi été majorés.

Industries GRC – Arvida

Nouveau contrat de 2 ans pour les métallos d'Industries GRC. Les travailleurs ont obtenu des hausses annuelles de 2%. Certains problèmes normatifs ont été corrigés quant au respect des compétences et l'accès à la formation. Ces travailleurs fabriquent des cabinets, des composantes et des boîtiers métalliques.

DM Décorama – Châteauguay

Les travailleurs de DM Décorama à Châteauguay ont accepté un nouveau contrat de travail d'un an. En plus des augmentations de salaire de 1,5% pour l'année, ils ont obtenu une hausse de la cotisation de l'employeur au Fonds de solidarité FTQ de 0,05\$/l'heure. Ces membres de la SL 7625 se

SUITE À LA PAGE 8



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

spécialisent dans l'impression, la sérigraphie, l'infographie, le découpage de métal, d'aluminium, de vinyle, de plastique et l'embossage servant, entre autres, à des plaques signalétiques.

Lafarge – Terrebonne

La quinzaine de travailleurs de Lafarge à Terrebonne membres de la SL 7625, opérateurs de bétonnières et préposés à la cour, ont voté en faveur d'un renouvellement de leur convention collective dans une proportion de 100%. Ces derniers auront des augmentations de salaire totalisant 10,5% sur 5 ans. Le contrat comprend aussi une majoration des primes de formateurs et de celles allouées pour certains quarts de travail. Le régime d'assurance collective est nettement amélioré, notamment quant aux soins paramédicaux et à

l'assurance vie. La participation de l'employeur au régime de retraite du Fonds de solidarité FTQ est bonifiée.

Métromédia – Montréal

Une entente est intervenue chez Métromédia qui accorde des hausses salariales totalisant 2,15\$/l'heure travaillée sur 5 ans, sur un salaire moyen d'environ 20\$/l'heure. Les primes de chefs d'équipe seront majorées à 1,50\$/l'heure. Ces membres de la SL 2008 ont obtenu un régime de retraite à cotisations déterminées. L'article sur les avis disciplinaires a été restructuré.

Demix Agrégat – Longueuil

Les 28 travailleurs de la SL 7625, ont ratifié un contrat de 5 ans, avec des augmentations totalisant 12% sur un salaire moyen de 28,18\$/l'heure. Le contrat

prévoit une bonification de l'assurance collective, notamment par une hausse de la couverture pour les soins dentaires de 1000\$ à 1500\$ et le paiement direct des médicaments. Les allocations pour les chaussures, vêtements et outils ont aussi été majorées. Les montants alloués pour les congés fériés sont bonifiés. Les primes pour les quarts de soir et de nuit ont été revues à la hausse. Un nouvel horaire est mis en place, sur 4 jours, à raison de 10 heures par quart de travail, de jour et de soir.

Canpar transport – Laval

Les 1400 travailleurs et 150 propriétaires artisans (travailleurs autonomes) de Canpar, membres de la SL 1976 ont ratifié un nouveau contrat de 3 ans. Celui-ci comprend des augmentations salariales de 2% pour chacune des deux premières années et de 2,5% pour la troisième année. Un article protégeant contre la sous-traitance a été introduit.

Micro Bird – Drummondville

Les 400 travailleurs de chez Micro Bird (SL 9599) ont signé une convention collective de 5 ans. L'employeur a finalement retiré ses demandes en matière de temps supplémentaire obligatoire et d'horaire de travail devancé. Les travailleurs évitent donc d'amorcer leur journée de travail à 6h du matin, alors qu'aucun service de garde n'est disponible. Les augmentations de salaire totaliseront 13,5% sur la durée du contrat, avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2017.

Les primes de soir et de nuit sont haussées. Les travailleurs obtiennent une journée de congé de maladie supplémentaire et les paies de vacances sont bonifiées (20 ans/5 semaines et 10%, 25 ans/5 semaines et 12%, 30 ans/6 semaines et 12%) et une banque de temps pouvant aller jusqu'à 120 heures est créée. Les travailleurs qui acceptent d'être mutés sur un nouveau quart auront un boni de 1\$/l'heure. L'assurance collective sera transférée au CASOM.



Des grévistes métallos américains de la mine Lucky Friday manifestent en Abitibi

Une délégation de mineurs métallos américains de la mine Lucky Friday (section locale 5114) s'est rendue en Abitibi en août dernier pour manifester devant les bureaux administratifs de la compagnie Hecla. En grève depuis plus de 6 mois les travailleurs demandent le maintien des conditions de travail ainsi que des mesures afin d'assurer la sécurité des travailleurs sous terre. Des grévistes de la CEZinc de Valleyfield eux-mêmes en grève depuis 7 mois ainsi que des travailleurs de divers syndicats affiliés à la FTQ, sont venus appuyer leurs confrères américains. SOLIDARITÉ!!!

Traits d'union NUMÉRO 242

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, Bureau 5100, Montréal, (QC) H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596
Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur québécois des Métallos : Alain Croteau

Responsable : Clairandree Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Isabelle Bournival, Dominic Prévost (Brossard), Alain Frenette (Montréal), Stéphane Paquet, (Côte Nord, Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles de la Madeleine), Nancy Thibeault et Vincent Mercille-Barrette (Nord/Nord-Ouest), Melanie Tremblay (Québec, Saguenay-Lac St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette

Personnel de soutien : Nathalie Leblanc, Roseline Mongeon, Sylvie Tremblay

Tirage : 10 000

Premier numéro mars 1983

Imprimé par les syndiqués et les syndiquées chez Imprimerie Transcontinental

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.